

## Création de services communs entre communes et Etablissement Public de Coopération Intercommunale

L'art 66. de la loi n°2010-1563 du 16/12/2010 (article L. 5211-4-2 CGCT) permet, en dehors des compétences transférées, la création d'un **service commun** entre un EPCI et une ou plusieurs de ses communes membres regroupant les moyens humains et techniques affectés par ces entités à une même mission. **Les services communs sont obligatoirement gérés par l'EPCI. Les fonctionnaires** et agents non titulaires communaux qui remplissent en totalité ou en partie leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun **sont de plein droit mis à disposition de l'EPCI** à fiscalité propre pour le temps de travail consacré au service commun.

**En fonction de la mission réalisée, le personnel des services communs est placé sous l'autorité fonctionnelle du maire ou sous celle du président de l'EPCI.**

### collectivité gestionnaire

SUJETS	VILLE DE NIORT	CAN	Observations
<b>Organisation prévue par les textes pour les sujets suivants :</b>			
Promotion Interne (art.39 de la loi n°84-53 du 26/1/84)	X		ne figureront pas dans la liste du personnel permettant d'établir les quotas à la CAN
Pouvoir de nomination (art.40)	X		
Mise à disposition (art. 61)	X		
Détachement, intégration directe, position hors cadres et disponibilité (art.64 à 73)	X		
congé parental (art.75)	X		
Avancement d'échelon (art. 78)	X		CAP de la ville de Niort
Avancement de grade (art. 79)	X		ne figureront pas dans la liste du personnel permettant d'établir les ratios à la CAN
Discipline (art. 89)	sanctions 2,3,4**	sanctions 1er groupe	** sur proposition de la CAN
Cessation de fonctions et perte d'emplois (art. 92 à 98)	X		
<b>organisation fonctionnelle à établir entre les 2 collectivités pour les sujets suivants :</b>	<b>propositions</b>		
Temps de travail (RTT – conditions de travail)		X	40h hebdo + 25,5 jours RTT
Surveillance médicale		X	
Gestion du temps		X	Horaires fixes : 7h45-12h et 13h15-17h avec possibilité de 2 personnes en roulement sur 7h45-12h30 et 13h15-16h30
Gestion des congés annuels		X	
Gestion du CET	Gestion administrative	Gestion de l'absence	
Temps partiel Organisation (autorisation et répartition du temps de travail) Décision (arrêté) et paie	X	X	

Gestion des A.S.A.		X	
Gestion des arrêts maladies	X	X	Arrêt de travail transmis à la CAN qui fait suivre à la VDN pour gestion administrative et financière
Décisions de CLM/CLD et mi-temps thérapeutique	X		
Gestion des accidents de travail/trajet/maladies professionnelles			
Déclaration et analyse		X	
Gestion administrative et financière par la VDN	X		Pas de remboursement par la CAN
Congés pour maternité/paternité/adoption/ Présence parentale/solidarité familiale Gestion de l'absence		X	
Décision et suivi administratif	X		
Congés pour : Formation syndicale VAE/ Bilan de compétences			
Gestion de l'absence Décision et suivi administratif	X	X	
Autorisation d'absence pour représentation au sein d'une association ou d'une mutuelle		X	Information de la VDN
Formation demandée par la CAN (Gestion et financement)		X	Information de la VDN
DIF	Avis Ville Niort	X	Remboursement possible par la CAN
Droit de grève	X	X	VDN informée pour suspension de traitement
Evaluation - notation		X	sur proposition du responsable hiérarchique direct du service commun avec transmission à la VDN pour gestion avancements et promotions.
Organigramme		X	
Détermination des besoins en personnels		X	
Fiches de poste		X	sur proposition du responsable hiérarchique direct du service commun
Recrutements : Jury Décision de recrutement Financements	X X	X	
Remplacements- Remplacement –décision		X	
Remplacement – gestion administrative	X	Sur proposition CAN	

Remplacement - financement	x	X	Selon origine du poste
rémunération	X		Pas de remboursement des frais de fonctionnement des services communs (accord initial car un garage mécanique existait à la ville de Niort, à la charge de cette dernière, avant création du service commun
régime indemnitaire	X		
prime de vacances	X		
Autres éléments de rémunération et indemnisation de frais, astreintes, H Supplémentaires..	x		